

Département de la Savoie  
Albertville 1 – Canton n° 3  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 17 Décembre 2021 à 19h00 à la Salle du Conseil Municipal

Nbre Conseillers : 15  
Présents : 10  
Votants : 15

### Absents :

### Excusés :

- Samuel DELTOUR (pouvoir de vote à Emmanuel DI LUZIO).
- Marie-Christine DORIDANT (pouvoir de vote à Ginette FALCOZ-RIGOTTI).
- Gabriel MARQUES (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE).
- Evelyne PELLICANO (pouvoir de vote à Sébastien PIVIER).
- Régine VIBERT (pouvoir de vote à Bernadette AMIEZ).

### Secrétaire de séance :

Emmanuel DI LUZIO.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 22 Octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Emmanuel DI LUZIO est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n° 009/2021 prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance et relative à la participation des entreprises pour les encarts publicitaires à insérer dans le bulletin municipal 2022.

### Finances communales :

- ↳ Budget Général 2021 – Transfert de crédits – Inscriptions de recettes et ouvertures de crédits : Monsieur le Maire expose que lors de l'élaboration du budget primitif, certains comptes n'ont pas été suffisamment alimentés et il convient de faire un transfert de crédits. Il est proposé les transferts suivants :
  - du compte 6413 en dépenses (personnel non titulaire) au compte 6531 en dépenses (indemnités des élus) = 1 530 €
  - du compte 6413 en dépenses (personnel non titulaire) au compte 6535 en dépenses (formation des élus) = 20 €.

.../...

Par ailleurs, afin de comptabiliser les opérations d'amortissement concernant les subventions d'équilibre, prélevées sur le budget général pour alimenter le budget eau des années antérieures, il convient :

- d'inscrire des recettes :
  - au chapitre 021 (Recettes d'Investissement - virement de la section de fonctionnement) pour un montant de 6 742 €.
  - au compte 7811 (Recettes de Fonctionnement - reprise sur amortissements et provisions), pour un montant de 6 742 €.
- d'ouvrir des crédits :
  - au chapitre 023 ( Dépenses de Fonctionnement - virement de la section de fonctionnement) pour un montant de 6 742 €.
  - au compte 28041642 (Dépenses d'Investissement – Amortissements des immobilisations) pour un montant de 6 742 €.

Ces opérations (transferts de crédits, inscriptions de recettes et ouvertures de crédits) ne représentent que des jeux d'écritures, sans conséquence sur la trésorerie réelle de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve, ces mouvements de crédits, à l'unanimité.

- ↳ **Budget Général 2022 – Engagement des dépenses d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2022** : Monsieur le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget primitif 2022, le Code Général des Collectivités Territoriales permet de mandater les factures d'investissement avant le vote du budget de l'année suivante.
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, dans la limite du quart des crédits inscrits au chapitre 20 du budget 2021 , soit la somme de 5 500 € et dans la limite du quart des crédits inscrits au chapitre 21 du budget 2021, soit la somme de 49 650 €.

### **Ressources Humaines :**

- ↳ **Instauration de la journée de solidarité** : Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'instituer la journée de solidarité pour l'ensemble du personnel, en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.
- Les fonctionnaires et les agents contractuels travailleront donc un jour de plus (7 heures) sans rémunération supplémentaire (portant la durée annuelle du travail à 1607 heures) pour les agents travaillant à temps complet. Ces 7 heures à effectuer seront proratisées par rapport au temps de travail pour les agents employés à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.
- Compte tenu du cycle de travail des agents ainsi que des nécessités de service, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer cette journée de solidarité selon la modalité suivante : lors d'un jour férié précédemment chômé (à l'exclusion du 1<sup>er</sup> mai), soit le lundi de Pentecôte.

### **Urbanisme :**

- ↳ **Modification selon procédure simplifiée n° 1 du PLU : Bilan de la mise à disposition et approbation** : Monsieur le Maire rappelle que la modification n°1 portait sur le changement de destination d'une construction classée en zone naturelle sur le secteur de Luy de Four et de corriger la référence au symbole des chalets d'alpage et des sartos, dans le règlement. Considérant l'absence d'observation à la mise à disposition du dossier au public, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le bilan de mise à disposition du public, d'approuver la modification n°1 selon la procédure simplifiée du PLU et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires, afférentes à ce dossier. Il est précisé que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels d'ouverture.

.../...

## Forêt Communale :

- ↪ Adhésion au processus de certification de la gestion durable de la forêt : Monsieur le Maire évoque la nécessité, pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC, afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Par conséquent, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette adhésion pour la Commune de Cevins.
- ↪ Projet « Surface + » et demande d'application du régime forestier : Monsieur le Maire donne lecture du projet « Surface + », établi par l'ONF, qui consiste à intégrer de nouvelles parcelles communales au régime forestier. Le Conseil Municipal statue, à l'unanimité sur les parcelles à inclure, soit une surface de 49 ha 13 a 05 ca.

## Informations et questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 22 Octobre 2021 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Suite aux chutes de neige exceptionnelles du 10 Décembre dernier, Monsieur le Maire tient à saluer l'efficacité de nos jeunes agents communaux, lors des opérations de déneigement. Il n'y a pas eu de chutes de neige aussi importantes depuis 1999. Il remercie également vivement les cevinois qui se sont organisés afin d'apporter leur aide aux personnes en difficulté et félicite cet élan de solidarité. Néanmoins, il déplore, l'insatisfaction d'une petite minorité d'habitants et l'intolérance dont ils ont fait preuve lors de ces événements, envers nos jeunes employés communaux (dont un effectuait pour la première fois le déneigement sur notre commune).
- Monsieur le Maire rappelle qu'il est déjà et à maintes fois intervenu auprès d'usagers, à propos des stationnements gênants, rue de la Roche, notamment devant les commerces. Il semblerait que cette situation ne se soit pas améliorée, et suite à plusieurs plaintes reçues en mairie, provenant de sociétés de transports de cars scolaires ou particuliers, de la Communauté d'Agglomération Arlysère, des services du Département (notamment pendant le déneigement) et également de particuliers, il expose qu'à l'issue des travaux actuellement en cours dans ce secteur, un deuxième panneau d'interdiction de stationner sera installé et que les services de gendarmerie seront chargés de verbaliser les contrevenants.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le panneau d'information lumineux a été installé à l'entrée de la Commune. Il reste à procéder à l'alimentation électrique qui sera effectuée par Enedis.
- Monsieur le Maire expose que, suite à une réunion qui s'est tenue avec les entreprises retenues, le SDES et Arlysère, les travaux de mise en séparatif des réseaux du secteur dit des Cours, devraient débuter en Mars 2022. Une information sera diffusée aux riverains, dès que possible, par le cabinet SCERCL. Monsieur le Maire tient à souligner que la Commune n'est pas responsable de ce retard de calendrier et qu'elle reste tributaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui en assure la maîtrise d'œuvre.
- Monsieur le Maire expose que compte-tenu du contexte sanitaire actuel, la Commission d'Aide Sociale a décidé de reporter le repas des Aînés à une date ultérieure et en fonction de l'évolution de la situation. Par ailleurs, il indique que, pour les mêmes raisons, la cérémonie des vœux du Maire est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

CEVINS le 20 Décembre 2021.

 Le Maire,  
Philippe BRANCHE